

REVUE

Voltaire

19  
2019

Voltaire,  
du Rhin au Danube

SORBONNE UNIVERSITÉ PRESSES

19  
2019

# Voltaire, du Rhin au Danube

29 €

ISBN de ce PDF :  
979-10-231-2991-5

REVUE

*voltaire*

## I. VOLTAIRE, DU RHIN AU DANUBE

### Guillaume Métayer

Voltaire, du Rhin au Danube (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles).  
Introduction

### Gérard Laudin

Les mutations de l'imperium vers un  
gouvernement à la forme singulière : les *Annales  
de l'Empire*

### Myrtille Méricam-Bourdet

Voltaire face à la Réforme : (qu'est-ce) qui préside  
aux destins de l'Allemagne ?

### Renaud Bret-Vitot

L'expérience théâtrale de Voltaire à Potsdam  
et Berlin : autour du *Duc d'Alençon, ou les Frères  
ennemis*

### Daniele Maira et Lisa Kemper

Traductions allemandes et survivances germa-  
niques de *La Henriade*

### Jean Boutan

Voltaire et Hněvkovský : *La Pucelle* sur les bords  
de la Vltava

### Olga Penke

L'écho hongrois des contes et dialogues  
philosophiques de Voltaire au XVIII<sup>e</sup> siècle

### Nicholas Cronk

Autour des *Lettres philosophiques* : la réponse de  
Johann Gustav Reinbeck à la « Lettre sur Locke »

### Sylvie Le Moël

Fécondité et apories du tropisme voltairien chez  
Friedrich Heinrich Jacobi

### Ritchie Robertson

Wieland : le « Voltaire allemand »

### Linda Gil

Imprimer et diffuser Voltaire en Allemagne :  
l'édition Kehl des *Œuvres complètes* de Voltaire  
par la Société littéraire typographique

### Guillaume Métayer

Penser la guerre. Clausewitz. Et Voltaire

## II. INÉDITS ET DOCUMENTS

### Nicholas Cronk

La correspondance de Voltaire : quelques  
découvertes récentes concernant des  
correspondants d'outre-Rhin

### Édouard Langille

Un manuscrit du *Memorandum on the building  
of the church at Ferney*, 25 mai 1761. « Mémoire  
"inédit" de Voltaire

## III. COMPTES RENDUS

## IV. LES JEUNES CHERCHEURS PAR EUX-MÊMES

### Nicolas Morel

« Le Voltaire de Bleuchot » : un « Voltaire » parmi  
d'autres ? Édition savante et réception sous la  
Restauration

REVUE  
*Voltaire*  
n° 19 • 2019

Voltaire,  
du Rhin au Danube

Les SUP sont un service général de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Sorbonne Université Presses, 2019  
ISBN de l'édition papier : 979-10-231-0649-7

Mise en page et adaptation numérique : 3d2s/Emmanuel Marc Dubois (Paris/Issigeac)  
d'après le graphisme de Patrick Van Dieren

SUP  
Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)  
<http://pups.paris-sorbonne.fr>

tél. : (33)(0)1 53 10 57 60  
fax : (33)(0)1 53 10 57 66

## SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	5
Avant-propos	
Linda Gil & Russell Goulbourne .....	7

### I

#### VOLTAIRE, DU RHIN AU DANUBE

Voltaire, du Rhin au Danube (xviii <sup>e</sup> -xix <sup>e</sup> siècles). Introduction	
Guillaume Métayer .....	11
Les mutations de l' <i>imperium</i> vers un gouvernement à la forme singulière : Les <i>Annales de l'Empire</i>	
Gérard Laudin .....	17
Voltaire face à la Réforme : (qu'est-ce) qui préside aux destins de l'Allemagne ?	
Myrtille Méricam-Bourdet .....	33
L'expérience théâtrale de Voltaire à Potsdam et Berlin : autour du <i>Duc d'Alençon</i> , ou <i>Les Frères ennemis</i>	
Renaud Bret-Vitoz .....	49
Traductions allemandes et survivances germaniques de <i>La Henriade</i>	
Daniele Maira & Lisa Kemper .....	63
Voltaire et Hněvkovský : <i>La Pucelle</i> sur les bords de la Vltava	
Jean Boutan.....	79
L'écho hongrois des contes et dialogues philosophiques de Voltaire au xviii <sup>e</sup> siècle	
Olga Penke .....	93
Autour des <i>Lettres philosophiques</i> : La réponse de Johann Gustav Reinbeck à la « Lettre sur Locke »	
Nicholas Cronk.....	109
Fécondité et apories du tropisme voltairien chez Friedrich Heinrich Jacobi	
Sylvie Le Moël .....	123
Wieland : le « Voltaire allemand »	
Ritchie Robertson.....	137
Imprimer et diffuser Voltaire en Allemagne : l'édition Kehl des <i>Œuvres complètes</i> de Voltaire par la Société Littéraire Typographique	
Linda Gil.....	147
Penser la guerre. Clausewitz. Et Voltaire	
Guillaume Métayer .....	161

II  
INÉDITS ET DOCUMENTS

La correspondance de Voltaire: Quelques découvertes récentes concernant des correspondants d'outre-Rhin Nicholas Cronk.....	179
Un manuscrit du <i>Memorandum on the building of the church at Ferney</i> , 25 mai 1761 « Mémoire "inédit" de Voltaire » Édouard Langille.....	187

III  
COMPTES RENDUS

<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 60A, <i>Nouveaux mélanges (1765)</i> , éd. Nicholas Cronk, Oxford, Voltaire Foundation, 2017.....	201
4 <i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 60D, <i>Collection des lettres sur les miracles</i> , éd. Olivier Ferret et José-Michel Moureaux, Oxford, Voltaire Foundation, 2018.....	204
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 65B, <i>Les Singularités de la nature</i> , éd. Gerhardt Stenger, Oxford, Voltaire Foundation, 2017.....	206
<i>Les Œuvres complètes de Voltaire</i> , t. 144A-144B, <i>Corpus des notes marginales</i> , t. 9, <i>Spallanzani-Zeno</i> , éd. Natalia Elaguina; notes éditoriales par John Renwick, Gillian Pink <i>et al.</i> , Oxford, Voltaire Foundation, 2018.....	209
Kees van Strien, <i>Voltaire in Holland, 1746-1778</i> , Louvain, Peeters, coll. « La République des Lettres », n° 62, 2016.....	217
Gillian Pink, <i>Voltaire à l'ouvrage</i> , Paris, CNRS éditions, 2018, 270 p.....	219
Antonio Gurrado, <i>La Religione dominante. Voltaire e le implicazioni politiche della teocrazia ebraica</i> , Catanzaro, Rubbettino, 2017.....	222
Voltaire, <i>Pensées, remarques et observations</i> , préface de Nicholas Cronk, Paris, Grasset, coll. « Les Cahiers rouges », 2018.....	225

IV  
LES JEUNES CHERCHEURS PAR EUX-MÊMES

« Le Voltaire de Beuchot » : un « Voltaire » parmi d'autres? Édition savante et réception sous la Restauration Nicolas Morel.....	229
Agenda de la SEV.....	239

## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

- Bengesco Georges Bengesco, *Voltaire. Bibliographie de ses œuvres*, Paris, Librairie académique Perrin, 1882-1890, 4 vol.
- BnC *Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs: t. 214; Voltaire*, éd. H. Frémont et autres, Paris, 1978, 2 vol.
- BV M. P. Alekseev et T. N. Kopreeva, *Bibliothèque de Voltaire: catalogue des livres*, Moscou, 1961.
- CL Grimm, Diderot, Raynal, Meister et autres, *Correspondance littéraire, philosophique et critique*, éd. M. Tourneux, Paris, Garnier, 1877-1882, 16 vol.
- CN *Corpus des notes marginales de Voltaire*, Berlin/Oxford, Akademie-Verlag/Voltaire Foundation, 1979- [8 vol. parus].
- D Voltaire, *Correspondence and related documents*, éd. Th. Besterman, OCV, t. 85-135, Oxford, Voltaire Foundation, 1968-1977.
- Dictionnaire général de Voltaire*  
R. Trousson et J. Vercauteren (dir.), *Dictionnaire général de Voltaire*, Paris, H. Champion, 2003.
- Encyclopédie* *Encyclopédie, ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1751-1765, 17 vol. ; *Recueil de planches, sur les sciences, les arts libéraux, et les arts mécaniques, avec leur explication*, Paris, Briasson, David, Le Breton, Durand, 1762-1772, 9 vol.
- Ferney George R. Havens et Norman L. Torrey, *Voltaire's catalogue of his library at Ferney*, SVEC, n° 9 (1959).
- Fr. Manuscrits français (BnF).  
*Inventaire Voltaire*  
J. Goulemot, A. Magnan et D. Masseur (dir.), *Inventaire Voltaire*, Paris, Gallimard, coll. « Quarto », 1995.
- κ84 *Œuvres complètes de Voltaire*, [Kehl], Société littéraire typographique, 1784-1789, 70 vol. in-8°.
- M Voltaire, *Œuvres complètes*, éd. L. Moland, Paris, Garnier, 1877-1882, 52 vol.
- n.a.fr. Nouvelles acquisitions françaises (BnF).  
OCV *Les Œuvres complètes de Voltaire / The Complete Works of Voltaire*, Oxford, Voltaire Foundation [édition en cours].
- OH Voltaire, *Œuvres historiques*, éd. R. Pomeau, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1957.

- OUSE* *Oxford University Studies in the Enlightenment*, Oxford, Voltaire Foundation.
- SVEC* *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, Oxford, Voltaire Foundation.
- VST* R. Pomeau, R. Vaillot, Ch. Mervaud et autres, *Voltaire en son temps*, 2<sup>e</sup> éd., Oxford, Voltaire Foundation, 1995, 2 vol.
- W75G Voltaire, *La Henriade, divers autres poèmes et toutes les pièces relatives à l'épopée*, Genève, [Cramer et Bardin], 1775, 40 vol. in-8° [édition dite « encadrée »].

II

## **Inédits et documents**



UN MANUSCRIT DU *MEMORANDUM ON THE BUILDING OF  
THE CHURCH AT FERNEY*, 25 MAI 1761<sup>1</sup>  
« MÉMOIRE “INÉDIT” DE VOLTAIRE »

*Édouard Langille*  
*St. Francis Xavier University, Antigonish*

Le 26 janvier 1761 Voltaire écrit à d'Argental :

J'ai de terribles affaires sur les bras. Je chasse les jésuites d'un domaine usurpé par eux ; je poursuis criminellement un curé ; je convertis une huguenote ; et ma besogne la plus difficile est d'enseigner la grammaire à mademoiselle Corneille qui n'a aucune disposition pour cette sublime science. [D9575]

Ces « terribles affaires » sont à l'origine de six brefs textes composés entre janvier et juin 1761. Édités récemment dans le volume 51B des *Œuvres complètes de Voltaire (Writings of 1761)*, ces mémoires se présentent sous l'intitulé général : « Texts on the Decroze case and the Parish Church at Ferney » (*OCV*, t. 51B, 369-401).

L'édition de la Voltaire Foundation réunit pour la première fois un groupe d'écrits inspirés par les conflits du nouveau seigneur de Ferney avec le clergé du pays de Gex. Pour les situer, il s'agit : a/ de l'affaire de la dîme des paroisses de Ferney et de Collovrex où était impliqué le curé de Moens, Philippe Ancian ; b/ de la défense des frères Deprez de Crassier contre la rapacité des jésuites du pays de Gex ; c/ de la poursuite en justice de Philippe Ancian, accusé d'avoir « assassiné » un jeune homme nommé Joseph Decroze. Les trois premiers textes présentés par les *OCV* traitent spécifiquement de ce dernier cas.

Philippe Ancian était un personnage ombrageux et rancunier. Aussi l'accusateur devient-il vite l'accusé. En effet, au mois de mai 1761, Voltaire se voit intenter un procès criminel relatif aux travaux entrepris dans l'église paroissiale de Ferney. Entre d'autres forfaits, on lui reproche d'avoir usurpé un pied et demi du cimetière. Qui plus est, d'avoir déplacé une croix de bois dans l'enceinte de l'église. Mais le plus grave de l'affaire est l'accusation de blasphème dont il est l'objet. D'après le rapport d'une couturière, amie du curé de Moens,

1 L'auteur tient à remercier Béatrice Ferrier et Stéphanie Géhanne pour leurs judicieux conseils.

le maître des lieux aurait dit à ses ouvriers : « Qu'on m'enlève cette potence ». Portée devant la justice, la situation était grave. Mme Denis craignait le procès ; et Voltaire aussi. Aussi a-t-il supplié sa nièce de ne pas « l'abandonner dans cette affaire ». Pour plus de sûreté, il retient pour sa défense les services du « plus fameux avocat » de Dijon, Jean Marie Arnoult<sup>2</sup>.

Suivant l'édition moderne, ces divers textes se présentent sous les titres suivants :

- À Monsieur le lieutenant criminel du pays de Gex.
- Nouveau mémoire du sieur de Croze, maître horloger à Sacconney.
- Voltaire's memorandum on the assault by the curé Ancian.
- 4.(1) Memorandum on the building of the church at Ferney, May 1761.
- 4.(2) Memorandum on the building of the church at Ferney, 25 May 1761.
- 4.(3) Memorandum on the building of the church at Ferney, May/June 1761.

188

Notons que tous ces mémoires sont rédigés en français, et ce malgré les titres anglais que la tradition éditoriale assigne à quatre d'entre eux. Notons aussi que le seul manuscrit contemporain à nous être parvenu est celui du dernier texte, 4.(3), rédigé par Wagnière. Tous les autres ont été imprimés par Gabriel Cramer (D9534).

La découverte récente chez un libraire-marchand d'autographes à Sète d'un manuscrit de 4.(2), en l'occurrence du *Memorandum on the building of the church at Ferney*, 25 mai 1761, suscitait l'espoir qu'on avait affaire à un document contemporain inconnu. En effet, ce mémoire, dont la première phrase commence ainsi : « Dès que j'eus acheté les fiefs de Ferney et de Caille [...] », porte le titre prometteur de *Mémoire inédit de Voltaire*. D'après nos recherches, il provient des archives de la Librairie Charavay achetées à Chartres en 2001 par Bernard Lonjon<sup>3</sup>. Mis sur le marché en avril 2016, ce *Mémoire inédit* a été acquis par un amateur pour McGill University à Montréal (Rare Books Special Collections) (Annexe A).

Le manuscrit se présente sous forme d'un carnet composé de deux feuilles pliées en deux : huit pages (25 × 18 cm) dont chacune comporte deux marges verticales tracées au crayon. Le texte, sans pagination, s'étend sur sept pages recto-verso, la dernière étant laissée blanche. L'écriture est celle d'un secrétaire de métier ; elle est extrêmement fine. Aussi la copie se présente-t-elle sans fautes ni ratures. Comme nous verrons plus à loisir, l'examen de ce document autorise la conjecture qu'il s'agit d'une copie d'un texte imprimé, effectuée vers

2 Voir lettre de Mme Denis à Théodore Tronchin (D9793).

3 Cette information nous a été communiquée par l'intéressé le 20 novembre 2017.

1820-1830, cette transcription intégrant les notes manuscrites et la signature de Voltaire, que le copiste a soulignées de deux traits (de même que les noms propres en italiques, soulignés d'un trait).

L'élégance remarquable de ce manuscrit laisse supposer qu'il fut exécuté en vue d'une éventuelle édition, l'épithète « inédit » indiquant que l'on reconnaissait pour lors que ce mémoire n'avait pas été recueilli dans les œuvres de Voltaire<sup>4</sup>. Pour des raisons qui nous échappent, cette édition ne fut jamais réalisée. Aucun des grands connaisseurs de Voltaire avant Besterman ne signale ce texte<sup>5</sup>. Ce bibliographe en découvrit une autre copie, où ne figurent pas les notes de Voltaire, dans les Archives Tronchin à Genève (Genève, BGE AT 170, f. 58-61). Il la publia deux fois sous le titre *Mémoire imprimé*, d'abord en 1959, puis, en 1972, dans le volume 107 des *Œuvres complètes de Voltaire* (D.app.206, p. 486-489). Comme de raison, son intitulé indique qu'il s'agissait de la transcription faite par le collectionneur François Tronchin d'une copie imprimée. Notons que l'édition de Besterman comporte une faute de plume que notre manuscrit permet de rectifier :

Led. curé de Ferney au sortir de cet interrogatoire captieux sentit tout l'artifice avec lequel on le conduisit dans le *pièce* [*sic*] <piège> (OCV, t. 107, p. 488).

Nous avons signalé plus haut que l'édition définitive du *Mémoire* du 25 mai 1761 dans les *Œuvres complètes* a paru en 2013. Celle-ci prend pour texte de base le seul exemplaire imprimé connu, catalogué depuis 1896 à la British Library sous le titre : « *Mémoire* [addressed to the Procureur Général of the Parlement of Dijon by Voltaire on the subject of the suit instituted against him by the Bishop of Annecy]<sup>6</sup> ». Ce document est aussi annoté et signé par Voltaire. On le désigne dans les *Œuvres complètes* d'Oxford sous le sigle « ED » (OCV, t. 51B, p. 393).

De quel type de document s'agit-il ? Puisant dans le style judiciaire, Voltaire se plaint de l'intervention menaçante de la juridiction tant séculière qu'ecclésiastique relative aux travaux de rénovation qu'il avait entrepris dès le

4 « Inédit » au sens de « non publié », c'est-à-dire non rendu public, par exemple une ordonnance publiée.

5 Gustave Desnoiresterres était bien instruit des démêlés de Voltaire avec le prêtre Ancian au sujet de l'église de Ferney, mais ne signale pas notre document parmi les sources qu'il cite (*Voltaire et la société française du XVIII<sup>e</sup> siècle, Voltaire et J.-J. Rousseau*, Paris, Didier et C<sup>ie</sup>, 1874, p. 65-71).

6 BL C.58.f.6. Le catalogue des archives de la British Library donne cette précision : « *The item is stamped with an accession stamp dated 16th October 1895. The corresponding invoice in the acquisition register, of the same date, states that the item was purchased from J. Pearson & Co: Dealers in rare and Valuable Books, Autographs and Prints for the sum of five pounds and five shillings* » (c'est-à-dire cinq guinées).

printemps de 1761 dans l'ancienne église de Ferney<sup>7</sup>. Depuis quelque temps en effet, Voltaire se targue d'être fort bon chrétien, et il « veu[t] qu'on le sache<sup>8</sup> ». Comme on pouvait s'y attendre, le maître des lieux ne manque pas d'y faire le fanfaron de son zèle et de sa générosité. Il traite le prêtre Ancian de « cruel fléau », et menace tout un chacun d'un *appel comme d'abus*<sup>9</sup>. Pour donner du poids à sa plainte, Voltaire stipule, dans le dernier paragraphe du texte, avoir « fait imprimer six exemplaires de [son] mémoire pour les présenter à Dijon, jugeant qu'il est plus court et plus commode de les imprimer que de les copier à la main » (*OCV*, t. 51B, p. 422)<sup>10</sup>. Remarquons à propos des six copies que Voltaire affirme avoir fait imprimer, qu'une note manuscrite de sa main précise qu'il en a envoyé « une à Monsieur le Procureur général, et une à [s]on avocat » (*OCV*, t. 51B, p. 422) C'est faire état de deux copies distinctes dont il sera question plus loin.

Besterman savait qu'il avait existé au moins une copie imprimée du mémoire comportant des notes manuscrites de Voltaire. Curieusement (attendu qu'une de ces copies dormait dans les collections de la British Library), le grand chercheur n'a jamais pu mettre la main dessus. Il la mentionne néanmoins dans les notes son édition de 1959 :

*No copy appears to have survived of Voltaire's printed memorandum of 25 May 1761; the following text (1) is taken from a copy made by François Tronchin (Bibliothèque publique et universitaire, Geneva, Archives Tronchin 170, ff. 58-61; photocopy Th. B). The original, signed by Voltaire and with a holograph addendum, passed at a Charavay sale (Paris 21 avril 1857), p. 19, no. 179<sup>11</sup>.*

190

- 7 On comparera le *Mémoire* à une lettre à d'Argental datée du 21 juin 1761. « Le Lieutenant criminel, le Procureur du roy sont venus instrumenter, j'ai envoyé promener tout le monde. Je leur ai signifié qu'ils étaient des ânes, comme de fait ils le sont ; j'avais pris mes mesures de façon que m' le procureur général du Parlement de Dijon leur a confirmé cette vérité. Je suis à présent sur le point d'avoir l'honneur d'appeler comme d'abus, et ce ne sera pas m' le Dain qui sera mon avocat. Je crois que je ferai mourir de douleur mon Évêque » (D9837).
- 8 Lettre à d'Argental datée du 30 janvier 1761 : « Je sers Dieu, car j'ai en horreur les jésuites et les jansénistes, car j'aime ma patrie, car je vais à la messe tous les dimanches, car j'établis des écoles, car je bâtis des églises, car je vais établir un hôpital, car il n'y a plus de pauvres chez moi, en dépit des commis des gabelles. Oui je sers Dieu, je crois en Dieu et je veux qu'on le sache » (D9582).
- 9 Le terme *appel comme d'abus* (*appellatio tamquam ab abusu*) désigne le recours par lequel on remet en cause une décision juridique en la portant devant les tribunaux royaux.
- 10 Signalons que Lucien Choudin transcrit un « Brouillon de la main de Voltaire (?), du mémoire imprimé sur la construction de l'église » (*Deo Erexit Voltaire. MDCCLXI. L'église de Ferney 1760-1826*, Annecy, Gardet, 1983, p. 146). Il précise à ce sujet : « Un brouillon, retrouvé dans une collection particulière, précédant ce mémoire imprimé. Il expose, plus succinctement, les mêmes arguments et se contente d'énumérer les griefs de Voltaire à l'encontre de la procédure intentée contre lui. » (p. 59.)
- 11 *Voltaire's Correspondence. May-August 1761*, éd. T. Besterman, Genève, Musée et Institut Voltaire, t. 46, 1959, p. 299.

L'annotation de Besterman indiquant que l'imprimé a été vendu par Charavay, tout comme notre manuscrit, il semble indubitable que celui-ci est une copie de celui-là. Mais peut-on en conclure, comme le pensait Besterman, que Voltaire n'avait signé et annoté qu'un seul des exemplaires qu'il fit imprimer – *the original*, en l'occurrence ED<sup>12</sup>? L'hypothèse est certes tentante. On ne saurait cependant l'admettre sans certaines réserves.

Notons d'emblée qu'il manque à notre manuscrit la première note que Voltaire inscrivit sur ED, celle-ci placée dans la marge de gauche à côté du titre « Mémoire » : « Ferney / baillage / de Gex » (*OCV*, t. 51B, p. 417). Cette omission dans une copie qu'on a déjà qualifiée de soignée surprend, et ouvre la porte à une deuxième hypothèse : à savoir que Voltaire annota plus d'un des exemplaires imprimés, mais sans écrire rigoureusement les mêmes notes sur chacune des copies qu'il aurait commentées. Une lecture comparative semble étayer cette conjecture.

Avant de procéder à la confrontation détaillée des notes de Voltaire dans nos deux versions, quelques remarques relatives à l'édition définitive dans les *Œuvres complètes* s'imposent. Avec tous les égards dus à l'équipe éditoriale de la Voltaire Foundation, une relecture attentive des notes manuscrites de Voltaire sur ED nous oblige à proposer certaines corrections. Signalons d'abord la présence curieuse du chiffre « 10 » écrit dans le coin supérieur gauche de la première page de l'imprimé. Ce chiffre d'une main contemporaine, écrit à l'encre noire, n'est pas cité parmi les notes marginales de Voltaire. On ne saurait cependant exclure la possibilité que c'est Voltaire même qui l'a écrit, et ce d'autant plus que toutes les notations des conservateurs de la British Library sont tracées au crayon. Le cas échéant, le chiffre « 10 » pourrait bien indiquer que Voltaire a numéroté (ou a fait numéroté) les exemplaires qu'il fit imprimer. D'où la possibilité qu'il a fait établir plus de copies que les six mentionnées dans son texte.

Quant aux notes transcrites dans l'édition des *Œuvres complètes* deux légères corrections sont de mise. La note 13 de cette édition propose de lire « l'avocat Rousse [Roux?] » (*OCV*, t. 51B, p. 421) là où on voit bien que Voltaire écrit « Roux » sans ambiguïté<sup>13</sup>. De même la note 14 qui propose « M. Arnoult » (p. 422), alors que Voltaire (en bon fils de notaire) écrit nettement « M<sup>re</sup> Arnoud<sup>14</sup> ». Signalons en passant que Voltaire écrit « Arnoult » dans le texte imprimé mais « Arnoud » dans la marge, sa désinvolture à l'endroit

12 Dans le présent contexte, le mot *original* désigne un imprimé annoté plutôt que le manuscrit, les notes ajoutées étant de toute évidence une arrière-pensée.

13 Il s'agit de Pierre Louis Routh de Varicourt. Voir D11161.

14 Voltaire écrit dans ce texte « M. l'avocat Roux » ainsi que « M. l'avocat Arnoult », mais conformément à l'usage judiciaire « M<sup>re</sup> Arnoud », sans autre honorifique.

des noms propres étant assez connue, surtout dans ses manuscrits. Quant au *Mémoire inédit*, il écrit bien clairement « M<sup>re</sup> Arnoult<sup>15</sup> ».

Ces retouches sont évidemment sans grande importance. La remarque suivante est cependant plus délicate. ED comporte cinq notes de Voltaire. Dans deux cas précis, les chiffres de renvoi de l'édition des *Œuvres complètes* ne situent pas la note marginale là où Voltaire la place. Ainsi l'édition définitive insère la note 11, « m<sup>rs</sup> de crassi », après le mot « gentilshommes » dans la phrase : « [...] j'ai prêté de l'argent à six gentilshommes<sup>11</sup> tous frères etc. »<sup>16</sup>. Sur l'exemplaire imprimé on voit pourtant clairement que Voltaire pose une croix dans la marge devant le mot « gentilhomme » ajoutant la note « m<sup>rs</sup> de crassi » à gauche à côté de la croix. Abstraction faite de l'emploi des majuscules, le *Mémoire inédit* omet la croix et transcrit sans virgules la mise en apposition « [...] j'ai prêté de l'argent à M<sup>rs</sup> de Crassi six gentilshommes tous frères », conformément à ED. Il en va de même pour la note 14 : « il a donné procuration p<sup>r</sup> appeler comme d'abus à M. Arnoult ». Dans l'édition des *Œuvres complètes*, cette note est placée après le mot « parlement » dans la phrase : « Il vint au château en larmes, supplier qu'on l'aidât à en appeler comme d'abus au parlement<sup>14</sup> ; il fit avec les bienfaiteurs un mémoire à consulter etc. »<sup>17</sup>. Une lecture attentive oblige toutefois à rejeter ce choix. Sur la copie imprimée, il est indéniable que Voltaire inséra la note à la fin du paragraphe et non au milieu, l'ajout étant visiblement rattaché au texte par un trait ondulé. Quant au *Mémoire inédit*, il écrit « pour » en toutes lettres, et propose, comme ED, la lecture suivante :

Il vint au château en larmes, supplier qu'on l'aidât à en appeler comme d'abus au parlement ; il fit avec les bienfaiteurs un mémoire à consulter ; il donna une procuration à M. l'avocat Arnoult, et se mit sous la protection de nos seigneurs du parlement. Il a donné procuration pour appeler comme d'abus à M<sup>re</sup> Arnoult.

Cela pourrait sembler un paradoxe, mais c'est la précision même du copiste qui nous incline à réexaminer l'hypothèse que notre manuscrit n'est autre qu'une copie tardive de la version imprimée de la British Library. Rappelons que le *Mémoire inédit* omet la première note de ED alors qu'il reproduit les autres telles quelles (à l'orthographe près) (Annexe B). Une telle omission est certes

15 Dans sa correspondance, Voltaire écrit « Arnoult », « Arnould » et « Arnoud » pour désigner l'avocat Jean Marie Arnoult. Voir, parmi d'autres, D9788, D10010 et D11162.

16 Note 11 : Marked with an x in Voltaire's hand to indicate a marginal note ; also in his hand : m<sup>rs</sup> de crassi (OCV, t. 51B, p. 420).

17 Note 14 : Voltaire inserted a marginal note here : « il a donné procuration / p<sup>r</sup> appeler comme d'abus à M. Arnoult » (OCV, t. 51B, p. 422).

pardonnable, mais que dire du placement de la dernière note dans le manuscrit ? Regardons ce dernier exemple de plus près.

Dans ED, la dernière note de Voltaire (note 16) est insérée à la fin du texte avant la date et la signature de Voltaire. Qui plus est, l'ajout est visiblement relié au corps du texte par des points de suspension : « J'ai fait imprimer six exemplaires de ce mémoire pour les présenter à Dijon, jugeant qu'il est plus court et plus commode de les imprimer que de les copier à la main.<sup>16</sup> »<sup>18</sup>. Or, dans le *Mémoire inédit*, cette dernière note est signalée par une croix placée après la date et la signature de Voltaire, à fin du document : « x Je n'en ai envoyé qu'une à Monsieur le Procureur Général et une à mon avocat » (Annexe C). C'est la seule instance où le copiste indique une croix dans son manuscrit. S'il avait ED sous les yeux, comme on peut le supposer, pourquoi aurait-il ajouté une croix là où Voltaire n'en avait pas mis ? Suivant sa méthode attestée, n'était-il pas plus logique d'insérer la note à la fin du texte sans croix, mais en la soulignant de deux traits ? C'est bien le cas de tous les autres exemples que nous avons vus. Pourquoi y aurait-il dérogé à la fin du texte ?

Qu'on nous accuse de pédanterie (et Voltaire le premier !), la confrontation de ED et du *Mémoire inédit* ne permet pas de certifier que ED soit le texte-source de notre manuscrit. L'omission de la première note dans le *Mémoire inédit* ainsi que placement de la dernière après la signature de Voltaire nous mettent devant la possibilité, si mince soit-elle, que Voltaire avait annoté plus d'une des six copies qu'il prétend avoir fait imprimer. Nous avons vu qu'il mentionne explicitement l'envoi de deux copies – « une à Monsieur le Procureur Général [...] et une à mon avocat ». Ayant annoté une de ces deux copies, pourquoi n'aurait-il pas annoté l'autre ? Si l'on admet ce cas, cela dit plausible, on conçoit aisément l'introduction, d'une copie à l'autre, de légères variantes dans les notes autographes que Voltaire y a apposées.

Certes, on peut également envisager l'hypothèse que le *Mémoire inédit* soit la copie de ED. Le cas échéant, les variantes que nous avons vues seraient imputables à l'inattention d'un copiste qui pourtant ne laisse de donner l'impression d'avoir exécuté sa tâche avec une exactitude scientifique exemplaire.

Enfin, ajoutons pour conclure que le fond de ces divers conflits ne constitue pas une des grandes pages de la biographie voltairienne. Malgré les craintes de Voltaire, les procédures juridiques entamées de parte et d'autre relatives à l'église de Ferney n'eurent aucune suite ; l'affaire fut vite étouffée. Déjà à l'été 1761, Voltaire dote sa nouvelle église de reliques (D9841, D9842).

18 Note 16 : A marginal note by Voltaire reads « je n'en ay envoyé / qu'une a Monsieur le procureur general / et une a mon avocat » (OCV, t. 518, p. 422).

Toujours est-il que l'attitude militante du patriarche face au curé de Moens, symbole pour lui du fanatisme « noire », est des plus révélatrices. Parlant de l'affaire Decroze, n'écrit-il pas à Gabriel Cramer le 12 janvier : « il me semble que c'est la cause du genre humain » (D9537). Vues de cet angle les altercations du patriarche avec la justice tant civile qu'ecclésiastique en ces premiers mois de 1761, son opiniâtreté à vouloir les poursuivre devant les tribunaux, présagent l'affaire Calas dont les débuts remontent au mois de mars de l'année suivante.



( 3 )

transmise publiquement en présence & du consentement du Curé appelé à cet effet par *Guitier* entrepreneur de l'Eglise; & ils se font bien donnés garde d'interroger cet entrepreneur.

L'Official surtout a intimidé le Curé de Ferney, qui oubliant sa propre signature, ses prières répétées aux bienfaiteurs d'embellir cette Eglise, & son assiduité à voir tous les jours ces ouvrages s'élever sous ses yeux, eut la faiblesse de faire cette déclaration contradictoire en ces mots :

» Qu'il avait consenti audit Bâtiement, ne doutant point qu'il ne se munit à cet effet de toutes permissions nécessaires, & doutant qu'il ne l'eût pas fait, il lui en avait témoigné, son déplaisir des démolitions.

Ledit Curé de Ferney au sortir de cet Interrogatoire capiteux, sentit tout l'artifice avec lequel on le conduisait dans le piège; il envisagea avec douleur l'ordre qu'on lui donnait d'aller dire la Messe ailleurs que dans sa Paroisse, sous le vain prétexte que le portail était abattu. & qu'on avait mis une cloison de planches à la place: il savait que le Chœur & le Sanctuaire subsistait entiers, & qu'on avait dit pendant cent ans la Messe à Prevein, dans une Eglise dont le Chœur seul subsistait.

Il vint au Château en larmes, supplier qu'on l'aider à en appeler comme d'abus au Parlement; il fit avec les bienfaiteurs un Mémoire à consulter; il donna une procuration à Mr. l'Avocat *Arnaud*. & se mit sous la protection de nos Seigneurs du Parlement.

Tous les habitans assemblés au son de la cloche, le 22. May, en la manière accoutumée, délavèrent les trois ou quatre séditieux qui s'étaient joints au Promoteur, & les séditieux eux mêmes rentrés dans leur devoir, rauièrent authentiquement avec toute la Commune, l'Acte du 31. Décembre 1760. du Curé & des Syndics, remercièrent leurs bienfaiteurs, & leur donnèrent pouvoir d'agir en leur nom, & d'appeler comme d'abus de la défenle illégale, que ledit Promoteur leur a faite, de s'assembler suivant les Loix du Royaume, sans la permission de l'Evêque.

Toutes ces pièces ont été envoyées à Mr. le Procureur-Général. J'ai fait imprimer six exemplaires de ce Mémoire pour les présenter à Dijon, jugeant qu'il est plus court & plus commode de les imprimer que de les copier à la main.

Fait au Château de Ferney le 25, May 1761.

*Voltaire*

*J'accuse am  
lauteur de ces  
larcens & faux  
Procureur*

*de la Dame procureur  
par appeler comme  
d'abus au Parlement*

*J'accuse am  
quatre séditieux  
le procureur general  
en son nom accept*

196

Dernière page du « Mémoire [addressed to the Procureur Général of the Parlement of Dijon by Voltaire on the subject of the suit instituted against him by the Bishop of Anney] ».

BL© British Library Board, C.58.f.6.

## Mémoire inédit de Voltaire.

Dieu que j'eus acheté les fiefs de Sermes et de Laillé, avec le domaine de l'Hermitage pour ma nièce, et les fiefs de Courmay, Regny et Chambéry pour moi, le tout Contigu, je trouvais dans tout le territoire de Sermes et de l'Hermitage un déshérent consistant presque partout de Nonces, de marais, dans le voisinage qui répandaient la stérilité et la mortalité; des sauvages dans la misère; quatre vingt arpens de terre dans Sermes, que les habitans n'avaient pu cultiver faute de grains, et la plupart des habitans en fuite parce que quatorze brigades de Commin répandus dans un pays de sept lieues de long sur trois de large, leur portaient leurs tabatières dans leurs poches, sous prétexte d'un ordre du Roi qui n'a jamais existé. Les curés dans le pays étaient les seuls à leur aide et plaçant, absolument les maîtres, au point que le curé de Greilly, en faisant le catéchisme à ses enfans, leur dit, quel est le chef de Greilly? les enfans répondent, c'est Dieu. Mon Dieu! ce n'est donc pas le seigneur de Greilly? Et le curé: non ditent les enfans, c'est Dieu.

Le plus cruel fléau du pays était un nommé Aulard, curé de Noiron allé comme au Parlement de Dijon par ses fréquens procès; il redemandait à la Communauté de Sermes, trois à quatre cents

